

patrimoine.



- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [*Recherche*](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Keryado, son histoire](#)
4. [Commune indépendante](#)
5. Fonctionnement et administration du territoire

Fonctionnement et administration du territoire

Une grande fête d'indépendance a lieu le dimanche 7 juillet 1901 : concours de fumeurs, course à pied pour jeunes gens de moins de 14 ans, jeu de la poêle, jeu de surprises, fil à manger, mât de cocagne, tourniquet, jeu de la baille, pièce enfarinée, jeu de grosses têtes, jeu de boules gratuit, planche à trou, danses au biniou au Puits, jeu de boules 10 contre 10. Depuis ce jour, le premier dimanche de juillet est le jour de la fête annuelle de la commune. À partir de celle du 9 juillet 1933, les commerçants sont autorisés à ouvrir leurs commerces pour ce jour chômé.

La préoccupation principale de la commune, qui accueille une population modeste, est de s'équiper. Les limites de la commune sont importantes car elles déterminent les impôts qui pourront alors financer tous les projets de la nouvelle municipalité. Ces limites sont communiquées dans le journal *Le Nouvelliste du Morbihan* du 16 février 1902.

Limite de l'agglomération urbaine. - Les limites de l'agglomération urbaine de la commune de Keryado relatives aux droits d'octroi, sont fixés ainsi qu'il suit :

Au Nord. - La grange de Prignot, toutes les habitations de la route de Quimperlé Lorient jusqu'à la maison Guillerme, les habitations qui bordent les chemins de Saint-Armel jusques et y compris celles de Kersabiec, sont comprises dans la partie agglomérée.

À l'Est. - La rue Louis Roche et celles de calvin et la Villeneuve, qui forment les limites de la commune, déterminent également celles de l'agglomération, mais seulement depuis la grange Prignot, jusqu'à la limite du chemin de fer d'Orléans.

Au Sud. - L'agglomération est limitée par la maison Passal qui se trouve à proximité de la Villeneuve, puis la ligne de chemin de fer de Lorient à Quimper jusqu'au chemin de Ploemeur à Saint-Armel.

À l'Ouest. - La limite part de la ligne du chemin de fer d'Orléans et suit le chemin de Ploemeur à Saint-Armel jusqu'à la maison Taulée, comprise dans l'agglomération ; elle se continue ensuite en ligne droite, derrière la propriété Bréchat, située sur le chemin de Kerlouaud, et vient se terminer sur la route de Quimperlé à Lorient, en englobant la propriété Le Coupancec.

À partir du 15 février courant, le tarif du droit d'entrée est fixé à 7fr 50, principal et décimes, par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides non-dénommés.

Dès le 3 mai 1902, le conseil municipal prévoit l'installation dans la rue de Brest (rue de Belgique), de quatre bornes fontaines et de quatre prises d'eau avec bouches d'incendies branchées sur les canalisations existantes de la ville de Lorient. Le 19 juillet, le conseil de Lorient se prononce pour l'accord, en appliquant le tarif spécial des abonnements souscrits pour les besoins industriels. Les frais d'installation sont à la charge de Keryado. Alors que la ville souhaite faire face à l'insuffisance d'eau en saison sèche, seule les bornes incendies sont installées.

Auparavant assuré par Plœmeur, le service postal est assuré par le personnel des postes de Lorient à compter du 16 août 1902. Toutefois, l'administration des Contributions Indirectes étudie dès le mois de février 1902 le projet de création d'une recette buraliste à Keryado conformément au vœu du conseil municipal de Keryado. Le premier bureau de poste de Keryado ouvre le 16 novembre 1908. Pierre Lespert est nommé facteur de Keryado à la fin de l'année 1909.

La commune de Keryado a besoin de finances afin de mener à bien ses projets. Aussi, le 4 novembre 1906, elle réclame à la commune de Plœmeur dont elle est séparée depuis cinq années, une part des frais de casernement payé par l'Armée, soit une somme de 7 136, 39 francs pour dégrèvement de frais de casernement de Kerolay (Quartier Frébault). Cette réclamation est à nouveau débattue au sein du conseil de Plœmeur les 3 mars, 19 mai 1907 et 8 mars 1908.

En 1909, suite à la demande du sous-secrétaire d'État à la Guerre concernant la fourniture

de l'eau aux établissements de la place forte de Lorient, une protection plus efficace contre les risques de contamination de l'eau est demandée. Les clôtures en maçonnerie du site de l'usine des eaux du Petit-Paradis sont alors rehaussées et une porte d'entrée pour la bâche de descente est installée avec une clôture en briques posées à plat mais suffisamment élevées pour que personne ne puisse atteindre le sommet.

Puis le 17 février 1909, le préfet du Morbihan prend un arrêté dans le cadre des études de captation et d'amenée des eaux de la rivière du Scorff en vue de l'alimentation en eau potable de la ville de Lorient. Pour cela, l'ingénieur spécialiste Georges Brassaud et ses agents sont autorisés à procéder à toutes les opérations nécessaires sur les propriétés privées, même closes, sur les communes de Cléguer, Pont-Scorff, Quéven, Lorient et Keryado.

En 1912, afin d'améliorer la qualité de l'eau, la ville de Lorient ouvre au Petit-Paradis une nouvelle usine de traitement : la Compagnie générale de l'ozone de la ville de Lorient Par contre, à compter du 20 juin 1912, après autorisation du maire de Keryado, la ville de Lorient fait poser une ligne électrique aérienne qui va de la rue de Belgique jusqu'à la station de pompage. En contrepartie, une redevance annuelle par mètre de ligne et par poteau est versée à la commune de Keryado. Le 10 septembre 1921, suite à une demande de la municipalité de Keryado à la ville de Lorient pour lui fournir l'eau qui alimenterait les bornes fontaines qu'elle souhaite installer sur son territoire, un traité est passé. Pierre Philippe directeur de l'usine de la Compagnie de l'ozone est maire de Keryado du 17 juin 1924 au 22 janvier 1927.

Le service des pompes funèbres est mis en place le 30 mars 1913. Le 12 avril, le premier régisseur est nommé puisqu'à compter du 16 avril 1913 le monopole des pompes funèbres est effectivement entrepris par la municipalité.



Horaires d'ouverture

Hôtel Gabriel

Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.

Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.
02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh**

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)